

GARANTIE À VIE LIMITÉE

Solives Trus Joist^{MD} TJ^{MD}

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

Les solives Weyerhaeuser Trus Joist^{MD} TJ^{MD} ou Plancher Silencieux^{MD} (solives) correctement entreposées et installées comme solives de plancher ou de toiture sur une structure selon les instructions publiées par Weyerhaeuser sont garanties par Weyerhaeuser NR Company (Weyerhaeuser) contre les problèmes dus à la justesse des valeurs de calcul publiées par Weyerhaeuser, ainsi que contre le délaminage et les vices de fabrication, et ce, pour la durée de vie de la structure. Cette garantie limitée est transférable.

Explication de ce qui est couvert

On définit « délaminage » comme étant une séparation importante des copeaux à l'intérieur de l'âme en OSB ou une séparation importante des plis en LVL de la semelle. Les gerces mineures localisées sur les rives, les copeaux décollés sur la surface de l'âme en OSB ou une séparation mineure sur les rives des plis en LVL ne constituent pas du délaminage. Cette garantie ne couvre pas le comportement des solives qui sont installées à l'extérieur du Canada et des États-Unis, ni le délaminage, la séparation, les problèmes de justesse de conception perçus ou les défauts perçus causés par :

- l'exposition prolongée à l'eau (soit après les travaux de construction ou en raison de retards de construction) ; un incendie, une inondation, la croissance de moisissures, un désastre naturel ou toute autre cause indépendante de la volonté de Weyerhaeuser ;
- des défauts dans la structure par suite de mauvaises pratiques de construction, d'installation ou d'assemblage ;
- des dommages au produit avant, durant ou après l'installation ;
- le non-respect des instructions d'installation, des normes du code du bâtiment en vigueur ou des pratiques généralement acceptées dans l'industrie de la construction ;
- la transformation des solives après leur installation initiale ;
- la moisissure, les champignons, la pourriture ou les termites ;
- l'application d'un traitement préservatif ou d'un enduit qui n'est pas approuvé par Weyerhaeuser.

Note : À l'instar de tout produit du bois, les solives dérivées du bois peuvent être confrontées à des problèmes de moisissure ou de pourriture lorsqu'elles sont exposées de façon régulière à l'eau ou à des conditions très humides, surtout si la ventilation n'est pas suffisante ou si l'eau s'égoutte directement sur les solives. Par conséquent, on doit s'assurer de protéger les solives d'une telle exposition en suivant les pratiques généralement acceptées dans l'industrie de la construction et en respectant les normes du code du bâtiment en vigueur.

Quelles sont les obligations de Weyerhaeuser ?

En cas de problèmes de valeurs de calcul (publiées), de délaminage, de séparation de copeaux ou de composantes, ou de vices de fabrication couverts par cette garantie, Weyerhaeuser paiera les frais raisonnables de main-d'œuvre et de matériaux pour la réparation ou le remplacement des solives garanties. Ces frais ne doivent pas être supérieurs à trois fois le coût d'achat initial des solives qui font partie de la réclamation.

Quelles sont vos obligations ?

Pour faire une réclamation, vous devez communiquer par écrit avec Weyerhaeuser à l'adresse suivante, et ce, dans les 30 jours suivant la découverte d'un problème couvert par la garantie :

Weyerhaeuser Product Assurance Group
220 Occidental Avenue South
Seattle, WA 98104
Email: techsupport@weyerhaeuser.com

Si Weyerhaeuser en fait la demande, vous devez fournir une preuve servant à identifier le produit, notamment un échantillon du produit, une photo de l'estampille d'identification sur le produit ou une copie du reçu sur lequel apparaît la date d'achat. Vous devez également permettre à un représentant Weyerhaeuser d'observer ou d'inspecter les produits qui font partie de la réclamation avant de les modifier, de les remplacer ou de les réparer.

Dommages-intérêts accessoires ou indirects

En cas d'une réclamation, la responsabilité de Weyerhaeuser se limite à ce qui est prévu par cette garantie. Weyerhaeuser ne sera pas responsable des dommages-intérêts accessoires ou indirects. Comme certaines provinces et certains États ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages-intérêts accessoires ou indirects, les clauses d'exclusion et de limitation ci-dessus ne s'appliquent peut-être pas dans votre cas.

Droits en vertu des lois provinciales et des lois des États

Cette garantie vous accorde certains droits précis ; il est possible que vous jouissiez d'autres droits qui peuvent varier selon la province ou l'État.

Trus Joist™
▲ Weyerhaeuser